

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2018

1- FINANCES

1-1 Subvention voyage scolaire école Voiron – Délibération n°1

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée par le Maire de Voiron pour un projet de voyage à Cernay (Alsace) en février 2018 concernant 1 élève habitant la commune scolarisé à Voiron. Il précise que ce voyage est organisé en lien avec l'association « Histoire et mémoire des guerres, des génocides et des camps ». Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE de verser à l'association « Histoire et mémoire des guerres, des génocides et des camps » une subvention de 30 € au titre de l'inscription d'un élève de la commune au projet de voyage à Cernay (Alsace) en février 2018.
- AUTORISE le Maire à mandater la dépense, qui sera inscrite au budget primitif au compte 6574.

2- INTERCOMMUNALITE

2-1 Désignation d'un délégué suppléant au SMABB – Délibération n°2

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la déléguée suppléante au SMABB (Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre), Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, a été désignée par la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné pour représenter l'intercommunalité au SMABB au titre de la compétence GEMAPI. Il convient donc de désigner un autre délégué suppléant pour la Commune. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- DESIGNER André MOREL-QUERON en tant que délégué suppléant pour la Commune de Saint-Ondras au SMABB (Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre).
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

2-2 Mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social – Délibération n°3

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que suite à la fusion et à la création des Vals du Dauphiné, la Communauté de communes les Vals du Dauphiné enregistre toutes les demandes de logement locatif social du territoire.

La mise en place du Guichet d'Accueil Unique, à compter du 1^{er} février 2018, implique la participation active, des Mairies, dans l'accueil du demandeur de logement.

De ce fait, et afin d'avoir accès aux informations nominatives, sur le Système National d'Enregistrement, la commune doit signer une convention dans laquelle elle délègue l'enregistrement des demandes de logement locatif social, à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Monsieur le Maire propose que la Communauté de communes des Vals du Dauphiné soit « service enregistreur » pour le compte de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la Construction et de l'Habitat

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-009, portant fusion des Communauté de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour

- ACCEPTE que la Communauté de Communes soit « service enregistreur » pour le compte de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer, avec le Préfet, la convention jointe en annexe à la présente délibération.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3-1 Acquisition de la parcelle A 153 au Marais du Clandon – Délibération n°4

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la déléguée suppléante au SMABB (Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre), Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, a été désignée par la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné pour

représenter l'intercommunalité au SMABB au titre de la compétence GEMAPI. Il convient donc de désigner un autre délégué suppléant pour la Commune. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNER André MOREL-QUERON en tant que délégué suppléant pour la Commune de Saint-Ondras au SMABB (Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre).

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

3-2 Travaux 2018

Evaluer les travaux à effectuer cette année avant le 19/2 (réunion préparation budget).

4- DIVERS

Cérémonie du 19 mars : à 16h au cimetière et à 16h30 au monument aux Morts.

Agenda :

- Lundi 19 février à 20h30 : commission des finances
- Lundi 26 mars à 20h : CCAS (vote du budget)
- Lundi 26 mars à 20h30 : conseil municipal (vote du budget)

Compte-rendu de réunions :

- Christian VIEUX-MELCHIOR : Communauté de Communes

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 26 MARS A 20H30